



CHALLENGE PERFORMANCE 2 ROUES ELECTRIQUES
« Trophée Georges DICK »

REGLEMENT

ORGANISATION :

Dans le cadre du salon EVER Monaco 2010, le Moto Club de Monaco organise le vendredi 26 mars 2010, avec le soutien de MITI et de l'AMAVE, le 2^{ème} Challenge Performance 2 roues Electriques « Trophée Georges DICK ».

La manifestation, réservée aux exposants du salon EVER Monaco 2010 sera ouverte aux scooters électriques et aux VAE (vélo à assistance électrique) homologués en vue de la circulation routière.

Elle se déroulera en deux phases : Une épreuve d'autonomie empruntant en partie le tracé du circuit du Grand Prix Automobile de Monaco, et une épreuve d'accélération.

Chaque phase donnera lieu à un classement spécifique.

PARTICIPATION :

· Individuel (sans passager)

Chaque participant devra être en possession d'un certificat d'immatriculation (pour les véhicules immatriculés), d'une assurance en cours de validité pour le véhicule, d'un permis de conduire en cours de validité (pour les véhicules le nécessitant) et d'une autorisation parentale pour les participants de moins de 18 ans.

Les participants devront être équipés, conformément au code de la route, d'un casque. Le port de gants étant fortement conseillé.

Pour les VAE le port du casque cycliste homologué sera obligatoire.

Les véhicules devront être conformes au code de la route en ce qui concerne l'éclairage.

Les pneumatiques et les freins devront être en bon état de fonctionnement.

INSCRIPTIONS :

Les inscriptions, rédigées sur le bulletin fourni par les organisateurs, seront closes le 15 mars 2010.

DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION :

Le challenge se déroulera le vendredi 26 mars 2010 de la façon suivante :

Après un simple contrôle administratif et technique à 8h30.

- 1ère phase de 9h30 à 12h00 : Une épreuve d'autonomie empruntant en partie le tracé du circuit du Grand Prix Automobile de Monaco.

- 2ème phase à 14h30 : Une épreuve d'accélération.

OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES :

Les opérations préliminaires, consistant en la vérification des documents susmentionnés, de l'équipement des pilotes, du bon état des véhicules et la distribution des dossards, se dérouleront vendredi 26 mars à partir de 8h30, avant de se rendre au départ de l'épreuve d'autonomie. A cette occasion des scellés ou des marquages seront posés sur les batteries et sur les systèmes de recharge.

HORAIRES :

8h30 - Opérations Préliminaires
9h15 - Rendez vous au point de départ - Briefing
9h30 - Départ de l'épreuve d'autonomie
12h00 - Fin de l'épreuve d'autonomie

15h00 - Epreuve d'accélération

EPREUVE D'AUTONOMIE :

Sur un parcours urbain reprenant en partie le tracé du circuit du Grand Prix de Monaco, en respectant les règles de circulation en vigueur et le code de la route, les participants devront effectuer le plus grand nombre de tours possibles durant le temps imparti de deux heures et trente minutes.

Deux points de contrôles seront mis en place sur le parcours, les participants devront faire tamponner leur carte de pointage lors de chaque passage au niveau des points de contrôle et faire valider chacun de leurs passages (tour) au virage du Portier (point de départ de l'épreuve d'autonomie). Le participant dont le carnet de contrôle fera état du plus grand nombre de tours sera déclaré vainqueur, en cas d'ex-æquo sur le nombre de tours, les points de contrôle intermédiaires franchis serviront à départager les participants.

L'absence d'un tampon sur la carte de pointage entraînera l'annulation du tour concerné. La carte de pointage et les pointages seront sous la responsabilité exclusive des participants.

L'épreuve se terminera à 12h00 précise, plus aucune validation ne sera faite après cette heure.

AIDE EXTÉRIEURE :

Toute aide extérieure entraîne l'exclusion du participant.

EPREUVE D'ACCELERATION :

Sur une distance d'environ 150m, les participants devront effectuer un test d'accélération. Deux essais seront autorisés. Le départ sera donné par un membre de l'organisation à l'aide d'un drapeau national Monégasque et l'arrivée sera signifiée avec un drapeau à damiers. Chaque essai sera chronométré au 1/10 de seconde. Un classement sera établi en fonction des temps réalisés. En cas d'ex-æquo, sera mieux classé, le véhicule dont la puissance nominale sera la plus faible.

Des véhicules ou engins « non homologués » pourront participer à l'épreuve d'accélération (qui ne se déroulera pas sur la voie publique) et feront l'objet d'un classement spécifique.

CLASSEMENTS DE LA MANIFESTATION :

Six Catégories seront retenues :

- 1°) VAE (vélos à assistance électrique)
- 2°) VAE (vélos à assistance électrique) prototypes

- 3°) Scooters de moins de 3000 w
- 4°) Scooters Electriques de plus de 3000 w
- 5°) Hybrides
- 6°) Véhicules ou engins « non homologués »

Le Jury se réserve le droit de créer des catégories et classes Spéciales permettant d'admettre des véhicules ne répondant pas aux critères ci-dessus

CLASSEMENT GÉNÉRAL :

Pour chaque épreuve (autonomie et accélération), les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés.

La remise des prix aura lieu lors du dîner officiel d'EVER Monaco 2010, le vendredi 26 mars au Fairmont Monte Carlo.

RESPONSABILITÉ :

Avec le bulletin d'inscription au challenge, le participant déclare avoir pris connaissance et accepter son règlement particulier, s'engageant à en respecter scrupuleusement les prescriptions et dispositions. Celui-ci déclare également dégager les organisateurs, le Moto Club de Monaco, ainsi que tous leurs collaborateurs, Commissaires, de même que tout le personnel sans exception qui y est associé, de toute responsabilité pour les dommages et/ou désavantages qui lui seraient occasionnés ou qu'il pourrait occasionner à des tiers ou à leurs biens, du fait de sa participation à la manifestation, renonçant à toute action vis-à-vis des différents acteurs précités.

Pour les points non mentionnés dans le présent règlement particulier, et en cas de contestation. Un jury composé de :

André POLLANO (MCM)
Frédéric LAJOUX (MITI / Club VE Monaco)
Jean-Marie LAFFOND (SMEG)

Statuera pendant l'épreuve. Ses décisions seront sans appel. Il ne pourra y avoir de réclamation après la fin des épreuves.